**Cahier des charges Création liste de choix menus et saisie des menus.**

**À la demande d’un membre de Comment ça marche, je donne le détail de ce que je souhaite faire et obtenir. Comme c’est censé être la première chose à faire, je ne tiens pas compte des éléments qui ont été mis en œuvre.**

**La liste de choix des menus permettra de choisir les matières qui composeront les menus.**

**Les menus seront composés d’un légume, d’une viande, d’un dessert. Indépendamment de cela, selon la date du menu, il y aura lieu de préciser si c’est un jour de fête (jour de l’an, Pâques, Pentecôte, etc.), et la période concernée pour l’impression des menus selon leur nature (menus midi retraite ou menus journaliers ou menus viandes week-end).**

**Les légumes.**

**Ils seront désignés par un code commençant obligatoirement par L suivi d’une ou deux lettres selon le jour de consommation (LM pour lundi et mardi, MJ pour mercredi et jeudi, V pour vendredi, S pour samedi et D pour dimanche, MR pour le midi retraite), et de deux chiffres. Ce qui donne :**

**LLM pour les légumes consommés le lundi et mardi soir (le lundi et le mardi, ce sera toujours le même légume).**

**LMJ pour les légumes consommés le mercredi et jeudi soir (le mercredi et le jeudi, ce sera toujours le même légume différent du lundi et mardi)**

**LV pour les légumes consommés le vendredi.**

**LS pour les légumes consommés le samedi (le même pour le midi et le soir).**

**LD pour les légumes consommés le dimanche (excepté pour les frites, ce sera le même pour le midi et le soir. Si le légume est frites, alors le légume deux sera toujours obligatoirement Asperges). Le légume deux n’étant utilisé que le dimanche et uniquement en cas de frites.**

**LMR pour les légumes consommés le midi retraite. Sauf pour le maïs et les radis, qui eux seront valables deux jours de suite, tous les autres légumes ne seront valables que pour un seul repas.**

**Les viandes.**

**Elles seront désignées par un code commençant obligatoirement par V suivi de deux lettres (MR pour le midi retraite), et de deux chiffres. Ce qui donne :**

**V pour les viandes consommées du lundi soir au dimanche soir inclus (en général, valable pour deux repas non consécutifs, sauf pour le saucisson valable pour trois repas non consécutifs). Les viandes week-end seront valables pour le samedi et le dimanche midi uniquement (un seul repas). Les VMR (viandes midi retraite) seront consommées du lundi au vendredi midis inclus, la même pour cinq jours consécutifs.**

**Les desserts.**

**Ils seront désignés par un code commençant obligatoirement par D suivi de deux lettres (MR pour le midi retraite), et de deux chiffres. Du lundi soir au vendredi soir inclus, ce sera toujours pomme ; du lundi midi au vendredi midi inclus, ce sera toujours DMR et pomme. Les desserts du week-end (samedi et dimanche) seront valables pour quatre repas (midis et soirs).**

**Les jours.**

**Ils seront renseignés selon le jour de consommation suivis éventuellement de midi ou soir selon les nécessités.**

**Les conditionnements.**

**Il sera dit s’il s’agit d’une boîte, d’un paquet, d’un sac, d’un sachet ou autre emballage suivi du nombre de repas (pour 1 repas, pour 2 repas, etc.).**

**Les Destinations.**

**Pour chaque élément, il sera précisé la nature du menu (menus midi retraite, menus journaliers, menus viandes week-end).**

**Les observations.**

**Elles seront désignées par un code commençant obligatoirement par O et suivi de deux chiffres. Selon la date du menu, il sera précisé quelle fête légale s’y rapporte.**

**Numéro du menu.**

**Il sera composé d’un à trois chiffres qui se suivront de 1 à 732 inclus pour un suivi continu ou de 1 à X selon que la numérotation recommence à 1 selon le menu concerné (1 à 733 pour tous les menus qu’elle que soit leur nature, 1 à 261 pour les menus midi retraite, 1 à 366 pour les menus journaliers, 1 à 105 pour les menus viandes week-end).**

**Période concernée.**

**Elle correspondra au mois concerné suivi e l’année concernée à quatre chiffres.**

**Les numéros de menu ne seront pas pris en compte dans la liste de choix. La période concernée sera mentionnée dans une colonne particulière mais n’aura aucun rapport ni relation avec les colonnes précédentes.**

**Les menus proprement dits.**

**Seront à renseigner : le code légume, le légume, le jour, le conditionnement, la destination, la quantité et, pour le dimanche en menu journalier le code légume deux, le légume deux, le jour légume deux, le conditionnement légume deux, la destination légume deux, la quantité légume deux, le code viande, la viande, le jour viande, le conditionnement viande, la destination viande, la quantité viande, le code desserts, le dessert, le jour dessert, le conditionnement dessert, la destination dessert, la quantité dessert, l’observation (selon la date), la période concernée, le numéro du menu. Les quantités seront formatés en nombre à deux décimales avec utiliser le séparateur de milliers. Le numéro de menu sera formaté en nombre à zéro décimale sans utilisation du séparateur de milliers.**

**Tout ce qui concerne la liste de choix sera renvoyé dans une feuille unique (onglet unique) nommé (e) Liste de choix menus ou Références liste de choix menus ; Les menus seront transférés dans une feuille unique (un onglet unique) appelé (e) Liste menus ou Récapitulatif saisie menus qui contiendra tous les menus quelle que soit leur nature ;à partir de cette liste menus ou récapitulatif saisie menus, il sera créé dans le même document ou dans trois documents différents les menus midi retraite mois par mois (avec de sauts de page) destinés à l’impression recto verso, les menus journaliers mois par mois (avec sauts de page) destinés à l’impression recto verso, les menus viandes week-end semestre par semestre (avec sauts de page) destinés à l’impression recto verso, quantité légumes (avec utilisation de la fonction somme.si.ens), quantité viandes (avec utilisation de la fonction somme.si.ens) et quantité desserts (avec utilisation de la fonction somme.si.ens).**

**Pour plus amples informations, voir les fichiers Menus 2017.xlsm et Référencesmenus.xlsm.**